



## BULLETIN D'ADHÉSION AU CACG

### OBJET

L'objet du centre d'art est de favoriser, développer et promouvoir la scène artistique du pays grassois par la création et la production de spectacles et d'événements culturels artistiques et éducatifs, ainsi que toute autre activité contribuant à l'objet de l'Association.

### ADHÉSION

Toute personne contribuant à hauteur de 50 euros au centre d'art devient adhérent. Cette première adhésion sera valable jusqu'au 31 janvier 2027.

Je souscris une adhésion au CACG – Centre d'art des collines de Grasse :

**NOM, PRÉNOM** .....

**ADRESSE** .....

**CODE POSTAL** .....

**COURRIEL** .....

Merci de cocher la formule choisie :

- |  |                   |   |                     |
|--|-------------------|---|---------------------|
| <input type="radio"/> <b>AMI</b>         | à partir de 50 €  | <input type="radio"/> <b>SOCIÉTAIRE</b>   | à partir de 1 500 € |
| <input type="radio"/> <b>PARTENAIRE</b>  | à partir de 100 € | <input type="radio"/> <b>DONATEUR</b>     | à partir de 2 500 € |
| <input type="radio"/> <b>BIENFAITEUR</b> | à partir de 250 € | <input type="radio"/> <b>GRAND MÉCÈNE</b> | à partir de 3 500 € |
| <input type="radio"/> <b>MÉCÈNE</b>      | à partir de 750 € | <input type="radio"/> <b>PARRAIN</b>      | à partir de 5 000 € |

**RÈGLEMENT PAR CHÈQUE** : à l'ordre du Centre d'art des collines de Grasse à nous envoyer avec le bulletin d'adhésion renseigné à l'adresse suivante :  
CACG – 7 avenue Michel Chevalier – 06130 Grasse

**RÈGLEMENT PAR VIREMENT** au compte suivant :

Centre d'art des collines de Grasse  
CACG – 7 avenue Michel Chevalier – 06130 Grasse

IDENTIFIANT NATIONAL DE COMPTE BANCAIRE – RIB

BANQUE	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ	DEVISE
3004	01997	00010357117	52	EUR

IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)

FR76	3000	4019	9700	0103	5711	752
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

BNPAFRPPXXX
-------------

DOMICILIATION

GRASSE 4 CHEMINS (01997)
--------------------------

### DÉDUCTION FISCALE

Le Centre d'Art des Collines de Grasse – CACG est une association d'intérêt général, ses membres bénéficient d'un avantage fiscal au titre du mécénat : **POUR UN PARTICULIER** : réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant pour les cotisations et dons dans la limite annuelle de 20% du revenu net imposable **POUR LES ENTREPRISES** : 60 % de réduction d'impôt du montant des dons dans la limite de 0,5% du Chiffre d'Affaire HT **POUR TOUTE SOMME VERSÉE**, un document Cerfa n° 1158\*04 vous ouvrant droit à une partie de défiscalisation de votre générosité vous sera adressée suite à votre adhésion.